

Paris, le 29 décembre 2021

Monsieur Jean Baptiste Bergamo
Directeur Général Rail -SAB et SAT
Newrest France
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur,

Depuis l'arrivée du Covid 19, notre entreprise a dû fermer pendant plusieurs mois. Les salariés Intercités et de Newrest Wagons-Lits ont été mis en chômage partiel parce que les bars des TGV avaient été fermés du 16 mars au 4 juillet 2020, puis du 2 novembre 2020 au 9 juin 2021. Pendant ce chômage partiel l'entreprise n'a pas comblé celui-ci.

Suite à la conférence de presse du lundi 27 décembre, le Premier Ministre a annoncé une adaptation des mesures sanitaires en vigueur. À partir du 3 janvier 2022 et ce jusqu'au 24 janvier inclus, la consommation de boissons et d'aliments sera interdite dans tous les cinémas, les théâtres, les équipements sportifs et les transports collectifs, y compris longue distance.

Notre organisation syndicale vous demande dès à présent la rémunération du chômage partiel à 100%.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Pour Force Ouvrière
Le délégué syndical central
Jean-Marc STAUB

